



## COMMUNIQUE À L'ATTENTION DE LA POPULATION RELATIF À L'ÉPIDÉMIE DE MALADIE À VIRUS EBOLA EN AFRIQUE CENTRALE

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle informe les populations qu'une épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVE), due à la souche Bundibugyo, a été déclarée depuis le 15 mai 2026 en République Démocratique du Congo (RDC). Quelques cas confirmés ont également été signalés en Ouganda.

Face à cette situation, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré, le 16 mai 2026, une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI), afin de renforcer la coordination et les mesures de prévention au niveau mondial.

**À ce jour, aucun cas de Maladie à Virus Ebola n'a été détecté en Côte d'Ivoire ni dans les pays d'Afrique de l'Ouest.**

Le Gouvernement ivoirien tient à rassurer l'ensemble des populations que des mesures de prévention, de surveillance et de préparation ont déjà été renforcées sur toute l'étendue du territoire national, notamment aux points d'entrée terrestres, aériens et maritimes, afin de prévenir toute introduction éventuelle de la maladie.

La Maladie à Virus Ebola est une maladie grave et mortelle qui se transmet par contact direct avec les liquides biologiques d'une personne infectée ou avec des animaux sauvages contaminés.

Les principaux signes de la maladie sont notamment :

- une forte fièvre ;
- une fatigue intense ;
- des douleurs musculaires ;
- des vomissements ou diarrhées ;
- et parfois des saignements.

Afin de protéger efficacement les populations, le Ministère en charge de la Santé recommande le strict respect des mesures de prévention suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ;
- éviter tout contact avec les liquides biologiques d'une personne malade ;
- éviter de manipuler les corps des personnes décédées de cause suspecte ;
- éviter tout contact avec des animaux sauvages malades ou retrouvés morts ;
- consulter rapidement un centre de santé en cas de symptômes ;
- se soumettre aux contrôles sanitaires renforcés aux points d'entrée.



Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle appelle les populations à la vigilance et au strict respect des mesures de prévention.

Le dispositif national de surveillance et de riposte demeure pleinement opérationnel et les autorités sanitaires suivent de façon continue l'évolution de la situation, en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux.

Pour toute information complémentaire, les populations peuvent contacter gratuitement le **Centre d'Appels d'Urgence Sanitaire au 143**.

Fait à Abidjan, le lundi 18 mai 2026



**Pierre DIMBA**  
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique  
et de la Couverture Maladie Universelle

